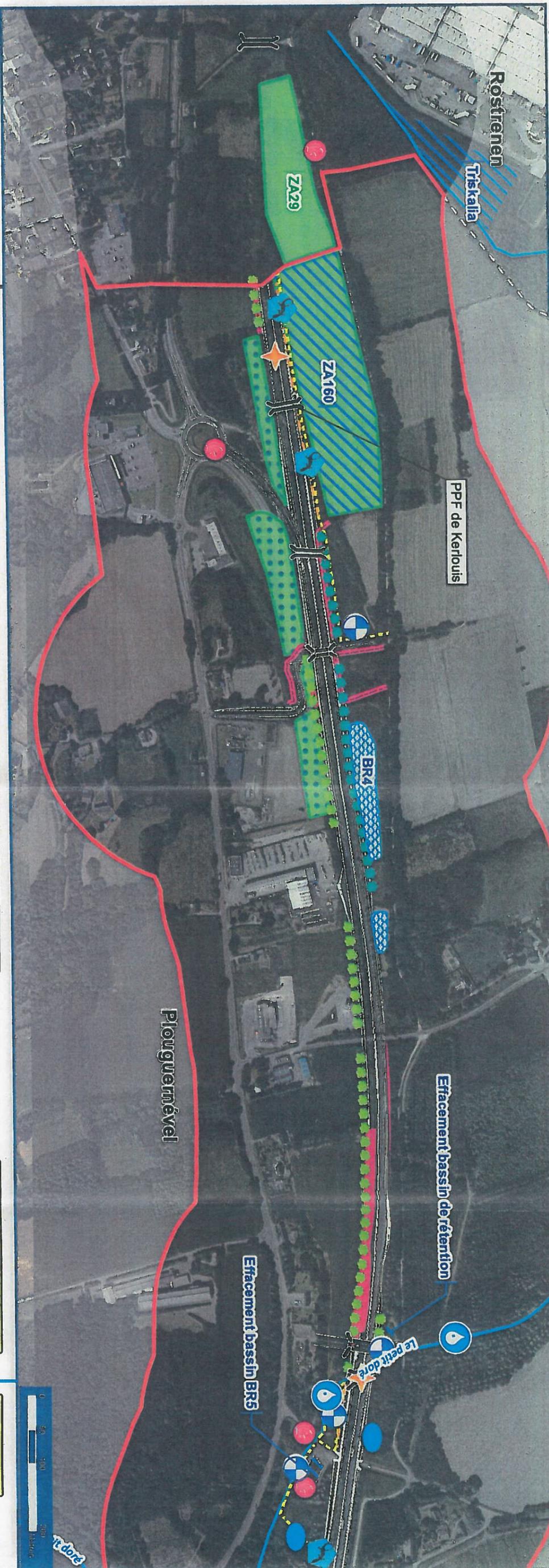


RN 164 - Section 1
Synthèse des mesures ERC



MESURES GÉNÉRIQUES	RÉDUCTION	Phase chantier	Légende :
ÉVITEMENT Réutilisation d'infrastructures existantes	RÉDUCTION 1 - Obligation de respecter les emprises travaux 2 - Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes 3 - Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier 4 - Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier	Phase chantier N 1 - Accès au chantier depuis le réseau existant A 2 - Dégageement des emprises aux périodes favorables T 3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier à la protection de l'environnement R 4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin E 5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier L Phase exploitation Pas d'éclairage de la route	Légende : Secteur 1 Cours d'eau Limite communale

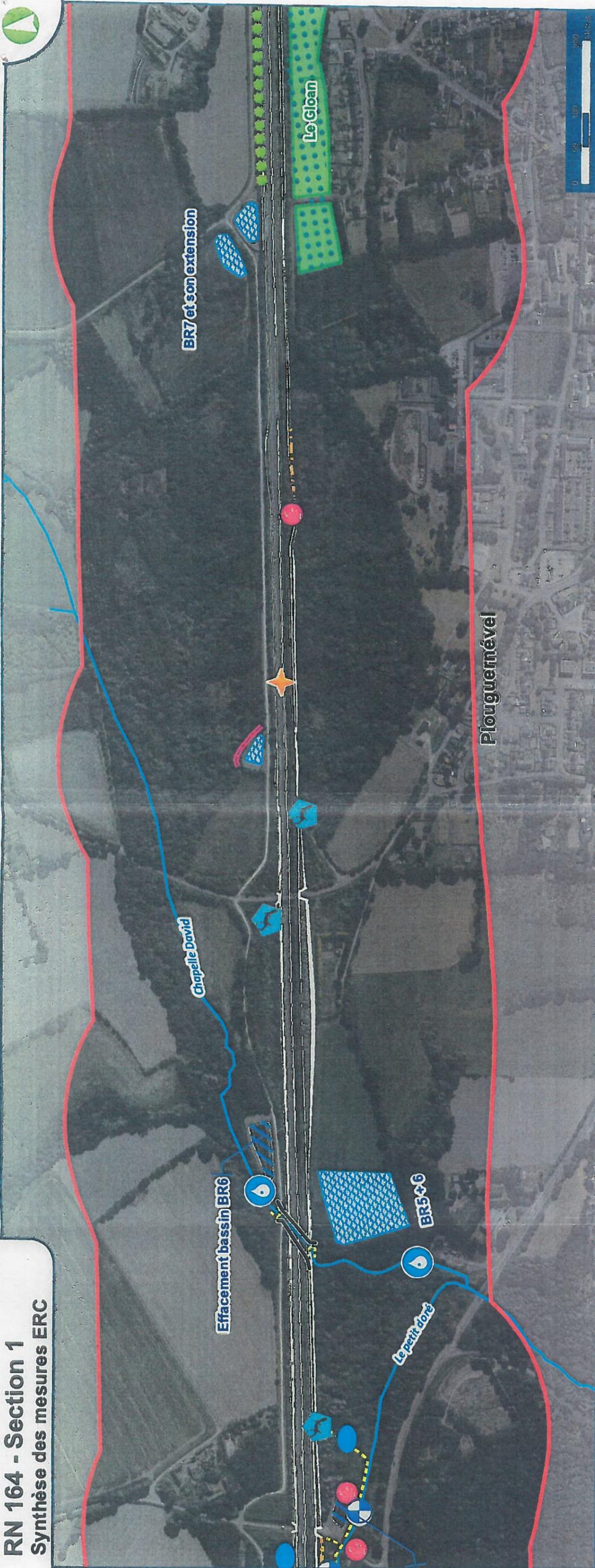
MESURES SPÉCIFIQUES	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Mesures d'évitement Évitement des zones sensibles Mesures de suivi Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau	Mesures de réduction Bassin d'assainissement définitif Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit Mise en défens des zones sensibles Mise en place de clôture provisoires anti-intrusion Imperméabilisation des fossés	Mise en place d'habitats de substitution: Reptiles Amphibiens Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères) Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15	Aménagements paysagers pour les chiroptères Mise en place de clôtures définitives pour la faune Franchissabilité des ouvrages pour la faune Passage de grande faune Passage de petite faune Ouvrage hydraulique Passage assuré pour les espèces Passage jugé seulement possible ou aléatoire des espèces Uniquement par la petite faune Non franchissable

Fond de plan: IGN BD Carthage 2017
Date: 12/10/2018

egis

RN 164 - Section 1

Synthèse des mesures ERC



MESURES GÉNÉRIQUES

ÉVITEMENT

Réutilisation d'infrastructures existantes

MESURES SPÉCIFIQUES

Mesures d'évitement

Évitement des zones sensibles

Mesures de suivi

Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau

RÉDUCTION

Phase chantier

- 1 - Obligation de respecter les emprises travaux
- 2 - Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes
- 3 - Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier
- 4 - Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier

Phase chantier

- 1 - Accès au chantier depuis le réseau existant
 - 2 - Dégagement des emprises aux périodes favorables
 - 3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier à la protection de l'environnement
 - 4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin
 - 5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier
- Phase exploitation** Pas d'éclairage de la route

Mise en place d'habitats de substitution:

- Reptiles
- Amphibiens
- Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)
- Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après
- Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15

Légende :

- Secteur 1
- Cours d'eau
- Limite communale



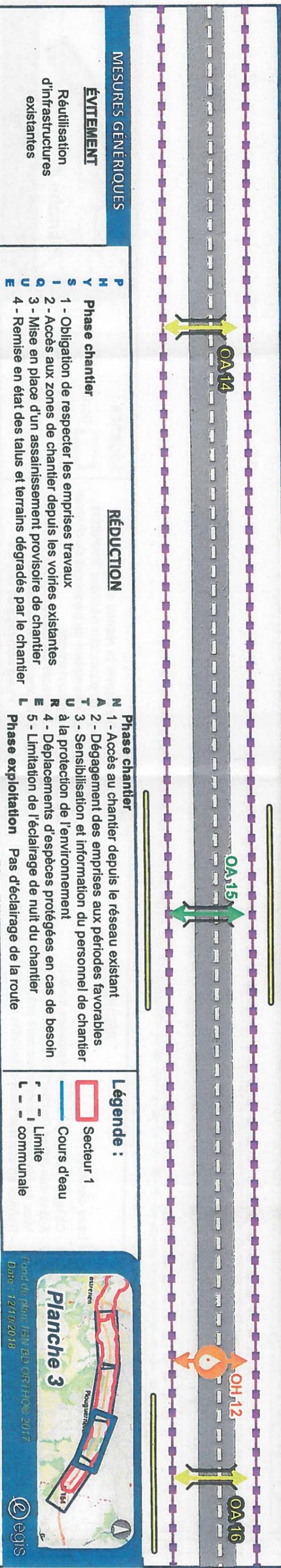
Mesures de compensation

En faveur des zones humides:

- Site de compensation
- Site de compensation protégée:
- Reboisement
- Reconstitution des haies doubles strates
- Reconstitution des haies bocagères
- Reconstitution des haies arbrustives

Aménagements paysagers pour les chiroptères

- Mise en place de clôtures définitives pour la faune
- Franchissabilité des ouvrages pour la faune
- Passage de grande faune
- Passage de petite faune
- Ouvrage hydraulique
- Ouvrage
- Passage assuré pour les espèces
- Passage jugé seulement possible ou aléatoire des espèces
- Uniquement par la petite faune
- Non franchissable



MESURES GÉNÉRIQUES

ÉVITEMENT

Réutilisation d'infrastructures existantes

RÉDUCTION

Phase chantier

S 1 - Obligation de respecter les emprises travaux
I 2 - Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes
Q 3 - Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier
U 4 - Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier

Phase exploitation

N 1 - Accès au chantier depuis le réseau existant
A 2 - Dégagement des emprises aux périodes favorables
T 3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier
U à la protection de l'environnement
R 4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin
E 5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier

Légende :

■ Secteur 1
 — Cours d'eau
 - - - Limite communale

Planche 3

Fond de Plan: IGN BD ORTHO® 2017
 Date: 12/19/2018

MESURES SPÉCIFIQUES

<p>Mesures d'évitement</p> <p>Évitement des zones sensibles</p> <p>Mesures de suivi</p> <p>Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau</p>	<p>Mesures de réduction</p> <p>Bassin d'assainissement définitif</p> <p>Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit</p> <p>Mise en défens des zones sensibles</p> <p>Mise en place de clôture provisoires anti-intrusion</p> <p>Imperméabilisation des fossés</p>	<p>Mise en place d'habitats de substitution:</p> <p>Reptiles</p> <p>Amphibiens</p> <p>Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)</p> <p>Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après</p> <p>Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15</p>	<p>Aménagements paysagers pour les chiroptères</p> <p>Mise en place de clôtures définitives pour la faune</p> <p>Franchissabilité des ouvrages pour la faune</p> <p>Passage de grande faune</p> <p>Passage de petite faune</p> <p>Ouvrage hydraulique</p> <p>Ouvrage</p>	<p>Mesures de compensation</p> <p>En faveur des zones humides:</p> <p>Site de compensation</p> <p>En faveur des espèces protégées:</p> <p>Site de compensation</p> <p>Reboisement</p> <p>Reconstitution des haies doubles strates</p> <p>Reconstitution des haies bocagères</p> <p>Reconstitution des haies arbustives</p>
--	---	--	--	---

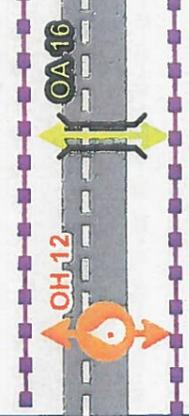
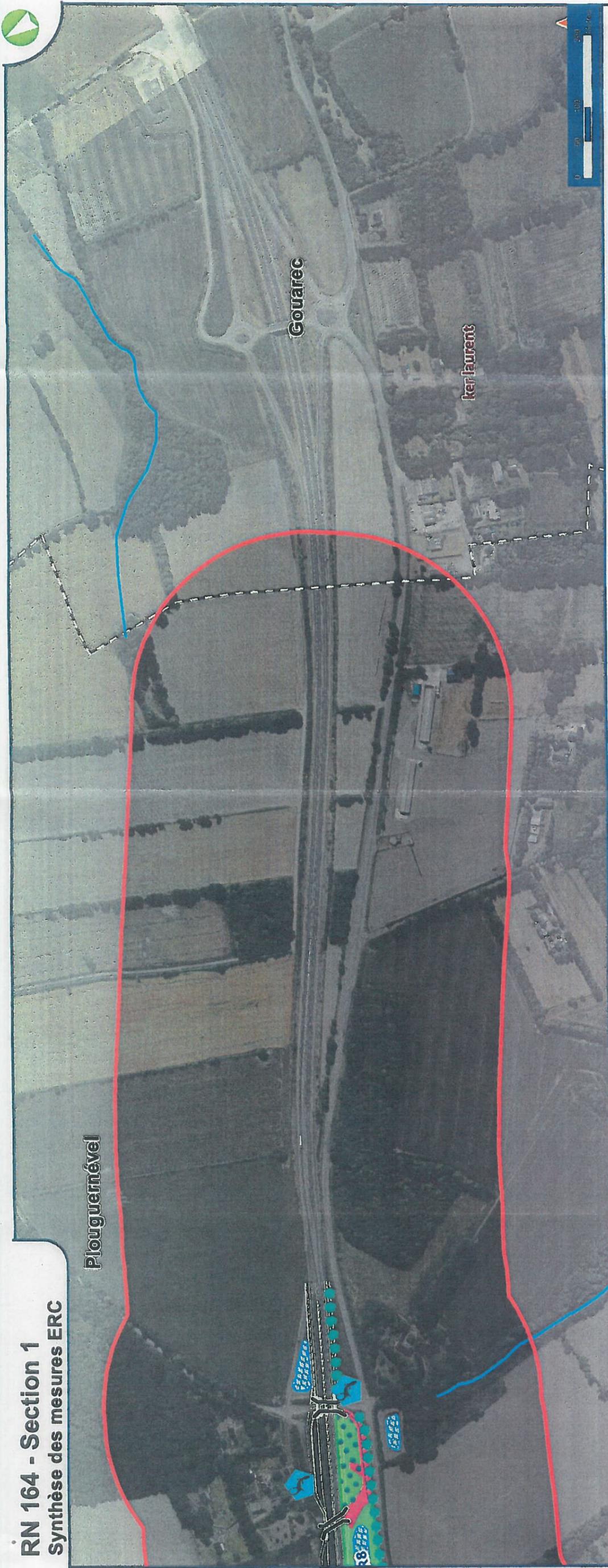
RN 164 - Section 1

Synthèse des mesures ERC

Plouguernével

Gouarec

ker laurent



MESURES GÉNÉRIQUES

ÉVITEMENT
Réutilisation d'infrastructures existantes

MESURES SPÉCIFIQUES

Mesures d'évitement

- Évitement des zones sensibles
- Mesures de suivi**
Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau

Mesures de réduction

- Bassin d'assainissement définitif
- Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit
- Mise en défens des zones sensibles
- Mise en place de clôture provisoires anti-intrusion
- Imperméabilisation des fossés

PHYSIQUE

Phase chantier

- Obligation de respecter les emprises travaux
- Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes
- Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier
- Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier

RÉDUCTION

Mise en place d'habitats de substitution:

- Reptiles
- Amphibiens

Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)

Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après

Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15

Phase chantier

- Accès au chantier depuis le réseau existant
- Dégagement des emprises aux périodes favorables
- Sensibilisation et information du personnel de chantier à la protection de l'environnement
- Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin
- Limitation de l'éclairage de nuit du chantier

Phase exploitation Pas d'éclairage de la route

Aménagements paysagers pour les chiroptères

Mise en place de clôtures définitives pour la faune

Franchissabilité des ouvrages pour la faune

- Passage de grande faune
- Passage de petite faune
- Ouvrage hydraulique
- Ouvrage

Légende :

- Secteur 1
- Cours d'eau
- Limite communale

Mesures de compensation

En faveur des zones humides:

- Site de compensation

En faveur des espèces protégées:

- Site de compensation
- Reboisement
- Reconstitution des haies doubles strates
- Reconstitution des haies bocagères
- Reconstitution des haies arbustives

Planche 4

Fond de plan: IGN ED EARTHOS 2017
Date: 12/10/2018